

Le Conseil a aussi commandité un certain nombre d'études spéciales de la part de spécialistes de l'extérieur. Il est autorisé à publier les rapports et les études préparés pour lui. Le Conseil espère par ce moyen, non seulement conseiller les gouvernements, mais aussi procurer de précieux renseignements au secteur privé de l'économie.

La loi prescrit au Conseil d'étudier comment des programmes économiques nationaux peuvent le mieux favoriser l'essor équilibré de l'économie dans toutes les régions du Canada. Elle prévoit aussi que le Conseil doit chercher à consulter les organismes compétents des différentes provinces. Le 2 mars 1964, le président et le vice-président du Conseil économique se réunissaient à Ottawa avec des représentants des organismes provinciaux qui suivent:

Ontario Economic Council
 Conseil d'orientation économique du Québec
Voluntary Planning Board of Nova Scotia
New Brunswick Research and Productivity Council
Manitoba Economic Consultative Board
Interim Committee for the Establishment of a British Columbia Development Council
Saskatchewan Industry Advisory Council
Saskatchewan Economic Advisory and Planning Board
Alberta Economic Development and Productivity Council

La liaison et la consultation avec les conseils économiques et les conseils de productivité provinciaux s'intensifieront graduellement à mesure qu'avancera le travail du Conseil.

Section 5.—Organisation pour la coopération et le développement économiques

L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a été établie en octobre 1961 pour succéder à l'OECE, le Canada et les États-Unis se joignant aux pays de l'Europe occidentale comme membres de plein droit du nouvel organisme. Le Japon, avant cela membre du Comité d'assistance au développement, devenait en mai 1964 membre de plein droit de l'OCDE, premier membre de l'extérieur de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord.

L'OCDE a pour premier objet de favoriser parmi les États membres la coopération dans les domaines de la politique économique, du commerce et de l'assistance aux pays en voie de développement, bien qu'elle constitue aussi un précieux lieu de rencontre pour examiner des problèmes communs de politique en matière d'agriculture, d'industrie, de finance, de technologie et de main-d'œuvre. En 1963, les ministres ont approuvé pour les États membres un objectif de croissance annuelle de 4 p. 100 du produit national brut réel pour les sept années à venir. Parce qu'elle est née de l'ancienne OECE, l'Organisation s'est occupée au début surtout de questions d'intérêt avant tout européen mais, à mesure que le nombre de ses membres a grandi, elle est devenue de plus en plus un lieu de rencontre reconnu pour des consultations étendues parmi les pays hautement industrialisés, en particulier sur des questions de politique, économique et financière et sur les problèmes des pays en voie de développement. Après la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Genève au printemps de 1964, l'OCDE présentait de précieuses possibilités de consultation parmi les pays évolués sur les recommandations de la Conférence.

L'OCDE rassemble des fonctionnaires des gouvernements, aussi bien que des représentants de l'entreprise privée, des syndicats ouvriers, des universités et d'autres organismes non gouvernementaux, tant à titre délibératif que consultatif, et assure la liaison internationale entre de tels groupes. Au Canada, la liaison a été établie avec le monde des affaires par l'entremise du Comité consultatif canadien des affaires et de l'industrie établi en 1962, qui comprend des représentants de la Chambre de commerce du Canada, du Conseil canadien de la Chambre de commerce internationale et de l'Association des manufacturiers canadiens. Des dispositions analogues ont été prises pour la consultation avec les groupements ouvriers du Canada.